

Université de Genève

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

DIES
ACADEMICUS
1980

1980

RAPPORT DE GESTION DU RECTORAT

Les problèmes financiers, le maintien du libre accès à l'Université, la réflexion approfondie qui a accompagné la préparation du plan quadriennal, la volonté de ne pas laisser porter atteinte à la qualité de l'enseignement et de la recherche constituent, avec les projets de modification de la loi sur l'Université, les points principaux à signaler pour l'année écoulée.

Les postes et les crédits, en francs constants, mis à la disposition de l'Université en 1979 n'étant pas supérieurs, et même en très légère régression, à ceux de 1976, les difficultés se sont accumulées au cours des trois dernières années; il convient de souligner que le Grand Conseil a voté une légère augmentation du budget 1980.

Le Rectorat espère qu'en 1981 et au cours des années suivantes, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil accorderont à l'Université des ressources supplémentaires correspondant, au minimum, aux prévisions du plan quadriennal.

A la demande du Conseil d'Etat, un groupe de travail composé de délégués du Département des finances et contributions, du Département de l'instruction publique et de l'Université a préparé une étude détaillée sur le coût comparatif des différentes universités suisses.

Le maintien du libre accès à l'Université rejoint le problème du budget sous plusieurs aspects, compte tenu de la nécessité de recevoir un nombre d'étudiants toujours croissant et de leur assurer un enseignement de qualité au moins égal à celui des années précédentes; l'Université de Genève n'a pas caché au pouvoir politique et aux milieux intéressés que l'augmentation du nombre des étudiants sans accroissement sensible du budget porte atteinte à la fois à la qualité des études et plus encore au volume et à la qualité de la recherche. Au surplus, la menace du numerus clausus s'est accentuée dans plusieurs disciplines.

Le libre accès aux universités constitue un point important de l'*accord intercantonal sur la participation au financement des universités*: en effet, les cantons universitaires s'engagent à «*assurer dans la mesure du possible le libre accès aux universités*» ou, sinon, à garantir «*l'égalité de traitement des étudiants provenant des cantons signataires*».

Cet accord a été signé le 26 novembre 1979 par les représentants des directeurs de l'Instruction publique et des Finances publiques des cantons.

L'accord pourra entrer en vigueur lorsque au moins trois cantons universitaires et sept cantons sans université l'auront ratifié. Ce devrait être chose faite le 1^{er} janvier 1981.

L'accord prévoit que les cantons sans université verseront aux cantons universitaires une somme forfaitaire pour leurs étudiants pendant une période de 6 ans, somme qui se décomposerait comme suit :

- 3000 francs par étudiant et par année durant les trois premières années
- 4000 francs les deux années suivantes
- 5000 francs la sixième année

Le plan quadriennal 1981-1984, dont l'avant-projet a été rendu public, se fait l'écho de ces préoccupations et indiquera la position très ferme du Rectorat concernant les besoins à court et à moyen termes de l'Université.

Le souci de rééquilibrer entre les facultés les moyens disponibles se retrouve à la base du plan quadriennal. A cette occasion, il a été constaté que le travail d'inventaire et de critique fait durant des mois au sein de la Commission de développement par les représentants des facultés, en dialogue permanent avec le Rectorat et les facultés, a permis d'aboutir à un consensus sur un taux de développement différentiel.

L'année 1979 a vu le dépôt de divers projets de loi tendant à modifier la loi sur l'Université ; ces projets sont largement contradictoires et portent sur tous les domaines de la loi ; l'Université elle-même a rédigé un projet de loi accompagné d'un exposé des motifs détaillé concernant la structure du corps enseignant. Il comporte l'introduction du poste de maître de conférences et de recherches, dont le mandat est renouvelable, d'une part, et la suppression des postes, en principe non renouvelables au-delà d'une certaine durée, de professeur assistant, de chargé de recherche et de chef de travaux, d'autre part. Il n'est pas sans intérêt de signaler ici que le projet de l'Université est issu de larges discussions et débats avec tous les corps de la communauté universitaire, dans un sain esprit de participation, et représente un très large consensus de ceux-ci.

Le projet de l'Université a pour but notamment d'assurer la continuité nécessaire de la recherche, de favoriser l'insertion et le maintien à Genève des jeunes chercheurs et des jeunes enseignants de très haute qualité tout en favorisant, par la limitation des mandats, l'accès du plus grand nombre des candidats qualifiés aux postes d'assistant puis de maître assistant. L'Université a désiré également éviter que des membres du corps enseignant se voient informer de ce que l'Université ne peut leur offrir une carrière alors qu'il est trop tard pour eux de s'insérer dans le monde économique non universitaire.

Les problèmes de l'engagement de collaborateurs scientifiques qualifiés et de nouveaux membres du corps professoral, de plus en plus délicats et actuels, deviennent extrêmement difficiles compte tenu des nominations intervenues pendant les années de forte croissance budgétaire et de la limite très stricte des moyens financiers actuels.

Les difficultés qui, une nouvelle fois, ont surgi à l'occasion de l'élection, pour la période 1980-1983, du recteur et de deux vice-recteurs (le troisième vice-recteur devrait être nommé au cours du semestre d'été) ont convaincu le Rectorat qu'il convenait de rechercher de nouvelles procédures d'élection qui éviteraient les conflits de compétence et les frustrations qu'éprouvent inéluctablement le Sénat, d'une part, et le Conseil de l'Université, d'autre part.

Il convient de souligner également que l'Université a vigoureusement intensifié sa politique d'ouverture et de contacts avec tous les milieux et avec l'opinion publique.

Cherchant à établir un bilan de l'année 1979/1980, il n'est pas possible d'oublier que, réunie le 29 novembre 1979 en assemblée générale sous la présidence de M. André Mottier, l'Association des universitaires de Genève (AUG) a décidé sa dissolution après 58 ans d'existence. Cette décision a été prise pour trois raisons : le manque permanent de moyens financiers, la diminution du rôle de l'AUG depuis que l'Université s'ouvre de plus en plus à la Cité, la tendance toujours plus grande des universitaires à se grouper dans des associations professionnelles qui défendent des intérêts particuliers et la désaffection envers une association qui s'est fixées des buts généraux et idéalistes. Les membres de l'AUG ont été invités à adhérer à la Société académique de Genève dont les objectifs sont très proches. Afin de maintenir un lien entre les deux associations, M. Raymond Racine est entré dans le comité de la Société

académique. Il avait fait longtemps partie du comité de l'AUG dont il a été deux fois le président.

Fondée en 1921, l'AUG avait pour but d'encourager des relations plus étroites entre l'Université et les universitaires genevois. A côté de diverses activités sociales telles que la participation à la construction de la Cité universitaire et la gestion de la « *Crèche de Champel* », l'AUG organisait des conférences et rencontres comme les « *Journées universitaires* ». On lui doit également plusieurs publications, en dernier lieu une enquête intitulée « *Quels sont les besoins en matière d'éducation permanente ?* ».

De 1958 à 1975, l'AUG a publié la revue « *Bastions de Genève* » dont 26 numéros ont paru. Fin 1978, elle a commencé l'édition d'un bulletin trimestriel intitulé « *Rond-Point* » dont le dernier numéro a été publié en mars 1979.

Le Rectorat tient à réitérer aux membres de l'Association des universitaires de Genève, et plus particulièrement aux membres de ses comités successifs, l'expression de la reconnaissance de l'Université pour l'appui et la compréhension qui ont marqué toutes leurs activités.

Avant de clore ces quelques réflexions préliminaires, le Rectorat veut rappeler la mémoire du professeur Eric Martin, décédé subitement le 6 janvier 1980, dans sa 80^{ème} année. Directeur pendant un quart de siècle de la Polyclinique universitaire de médecine, M. Eric Martin a été doyen de la faculté de médecine de 1956 à 1958, vice-recteur de 1958 à 1960 et de 1966 à 1968, recteur de l'Université de 1960 à 1962.

ENSEIGNEMENT, AUDIO-VISUEL RECHERCHE ET MARCHÉ DE L'EMPLOI

1. COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT

La Commission de l'enseignement a poursuivi ses travaux conformément aux objectifs qu'elle s'était fixés précédemment. Elle a concentré son effort sur l'un des thèmes principaux retenus l'année passée, celui de l'enseignement à des groupes comprenant un grand nombre d'étudiants. D'autre part, elle a contribué à la préparation du chapitre « *Enseignement* » du plan quadriennal 1981-1984 à l'intention de la Commission du développement. En outre, elle a recueilli des informations sur le système des crédits (unités de valeur) et sur l'activité d'un service de pédagogie universitaire.

Enseignement à des grands groupes d'étudiants. Les problèmes qu'il soulève se marquent surtout pendant la première année des études universitaires. Ils sont liés à l'accueil et à l'intégration des nouveaux étudiants. Un inventaire des cours fréquentés par plus de cent étudiants a été dressé. Grâce aux informations données par des membres du corps enseignant, des conseillers aux études et des étudiants, la Commission a été renseignée sur les aspects particuliers du problème dans les différentes facultés. La situation est bien moins préoccupante en Sciences et en Médecine qu'en Sciences humaines car des laboratoires de travaux pratiques permettent d'associer aux cours magistraux des enseignements par petits groupes. En revanche, dans les facultés des lettres, des sciences économiques et sociales, de droit et de psychologie et des sciences de l'éducation, l'augmentation du nombre des étudiants a été telle que l'organisation à côté des cours magistraux, de séminaires et de groupes de travail se heurte à des difficultés considérables par suite d'un encadrement insuffisant et du manque de locaux ; les effectifs des étudiants qui suivent ces séminaires et groupes de travail sont si importants que l'enseignement ne peut plus se faire de manière adéquate.

Dans plusieurs facultés, l'étude de solutions possible a été entreprise avec l'appui du professeur Bertrand Schwartz. La répartition du temps dont enseignants et étudiants disposent entre cours magistraux, séminaires et groupes de trois à quatre étudiants (gestion du temps) a particulièrement retenu l'attention.

Plan quadriennal 1981-1984. Deux membres de la Commission et un membre du groupe de travail «*éducation permanente*» ont élaboré des projets pour le chapitre «*enseignement*». Ces textes ont fait l'objet d'échanges de vues au cours de plusieurs séances. Parmi les questions qui ont particulièrement retenu l'attention, il faut citer l'accès aux études universitaires et les structures à mettre en place pour favoriser l'amélioration de la pédagogie universitaire non seulement pour les étudiants traditionnels mais aussi pour les publics adultes.

Système des crédits. — Une séance plénière a été consacrée à son étude en tant que concept d'organisation et d'évaluation des études universitaires. Un exposé sur «*Le système des crédits dans la formation universitaire*» et la discussion qui l'a suivi ont permis une première approche du fonctionnement, des avantages et des inconvénients du système ainsi que de différentes modalités de son application qui comportent des degrés de souplesse et de liberté de choix très divers. Un document succinct sera remis aux facultés et écoles.

Service de pédagogie universitaire. — Une conférence sur le service de pédagogie universitaire de l'Université Laval (Québec, Canada) a été organisée. Une abondante documentation a pu être mise à la disposition de tous les intéressés.

2. RÉUSSITES, ÉCHECS ET ABANDONS

A la demande du Rectorat, les services de l'administration ont rassemblé les données statistiques concernant les étudiants de toutes les facultés et écoles, portant sur l'année 1977. L'interprétation des résultats est actuellement à l'étude avec les doyens des facultés et les présidents des écoles.

3. UNIVERSITÉ — ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Groupe d'information. — Au cours des réunions tenues depuis la rédaction du précédent rapport de gestion, des groupes de travail comprenant des représentants de l'enseignement secondaire et de l'Université ont été mis sur pied. Deux groupes s'occupent, sous l'angle de la pédagogie, des titres d'accès aux études pédagogiques, l'un pour l'allemand, l'autre pour les mathématiques. Une commission a été chargée de réfléchir à la formation en biologie dans l'enseignement secondaire.

Les prévisions des besoins à moyen terme de l'enseignement secondaire en enseignants d'allemand et de mathématiques ont été comparées avec les résultats d'une étude prospective du nombre de diplômés en allemand, mathématiques et physique à l'Université de Genève. A première vue, les besoins de l'enseignement secondaire pourront être couverts ces prochaines années alors que, récemment, ils l'étaient difficilement.

Parmi les autres points à l'ordre du jour, relevons :

- la formation continue à l'Université des enseignants du secondaire;
- la rentrée en septembre 1979 dans l'enseignement secondaire: on constate une augmentation d'environ 700 élèves par rapport à l'année précédente;
- un exposé par le professeur Roger Girod des premières conclusions du groupe de travail «*Etudes universitaires et marché de l'emploi*» mis sur pied par le Rectorat.

4. L'INTÉGRATION DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS

Les directeurs du Collège de Genève souhaitent connaître l'évaluation par les étudiants de la préparation aux études universitaires par l'enseignement secondaire. Avec l'appui du Rectorat, un groupe composé de directeurs du Collège et de représentants de l'Université a entrepris une enquête auprès des étudiants immatriculés en automne 1979.

Un questionnaire leur a été adressé qui comprend notamment les volets suivants: raison du choix des études universitaires, utilisation des connaissances acquises au Collège, passage du Collège à l'Université. Le dépouillement des réponses est en cours. Un rapport préliminaire devrait être établi avant la fin du semestre d'été 1980.

5. STRUCTURE DU CORPS ENSEIGNANT

Une commission du Grand Conseil, chargée de l'étude des projets de modification de la loi sur l'Université traite de la structure du corps enseignant.

6. ÉDUCATION PERMANENTE

Le groupe «*Education permanente*» a déposé en juillet dernier un rapport d'activités couvrant la période d'octobre 1977 à mai 1979 et qui fait suite à un premier rapport déposé en juin 1977. Créé en octobre 1976, ce groupe réunit des membres du Rectorat et des facultés ainsi que des consultants extérieurs. Il comprend trois sous-groupes:

- Formation continue des enseignants du secondaire
- Ouverture de l'Université à de nouveaux publics
- Médecine préventive (accidents de gymnastique)

Si l'ouverture de l'Université à de nouveaux publics, notamment les non-porteurs de maturité, a été une des préoccupations du groupe, il a également réfléchi à l'adéquation des voies que pourraient prendre la formation continue, entre autres, celle des enseignants du secondaire.

Cependant, conscient du fait qu'élargir l'accès à l'Université c'est aussi s'interroger sur la nature et la distribution du savoir universitaire, le groupe a élaboré une recherche-action dans le domaine de la prévention des accidents de gymnastique avec la participation de nombreux partenaires en relation avec l'école (parents, maîtres, élèves, médecins, infirmières, etc.).

Le groupe, persuadé de l'importance des transformations d'ordre quantitatif et qualitatif introduits par l'éducation permanente à l'Université, a déposé un projet de création d'un Centre en la matière afin d'inscrire dans les structures universitaires une des manifestations des changements socio-économiques et culturels de notre société. Ce projet n'a pu être jusqu'ici réalisé.

Le Service de l'éducation permanente, directement rattaché au secrétaire général, a récemment déposé un rapport sur les objectifs, les réalisations, les réussites et les difficultés de l'Université du 3ème âge.

Il s'est depuis lors attaché à une évaluation aussi exhaustive que possible de l'admission à l'Université d'étudiants non porteurs d'un certificat de maturité.

7. COMMISSION AUDIO-VISUELLE

L'augmentation croissante de l'utilisation des moyens audio-visuels a amené le Rectorat à créer, en juin 1978, une Commission audio-visuelle chargée d'assurer l'orientation générale, le développement et la coordination des moyens audio-visuels de manière adéquate pour l'ensemble de l'Université. Elle assure une politique d'achat cohérente.

Dans ce but et en accord avec la sous-commission pour les équipements audio-visuels et des salles communes présidée par M. P. Frignani, elle a édicté des normes concernant l'équipement audio-visuel standard minimum des salles de cours et des autres locaux d'enseignement. Il faut signaler que ces équipements sont conformes aux directives émises par le Département de l'instruction publique concernant les autres niveaux d'enseignement.

La Commission a eu le plaisir, au cours de cette année académique, d'inaugurer les nouvelles installations de prise de vue couleur au studio du Centre audio-visuel universitaire. A cette occasion, le nombreux public invité a pu se rendre compte du chemin parcouru par l'audio-visuel à l'Université de Genève depuis octobre 1978 et cela, non seulement au niveau de la production et du soutien de l'enseignement et de la recherche, mais aussi au niveau de la conservation et de la mise à disposition des multiples documents audio-visuels.

Au cours de cette année et lors de la séance inaugurale, de nombreux contacts fructueux et pleins de promesses ont été noués par le président de la Commission et par la direction de l'AUVI avec d'autres institutions suisses d'enseignement supérieur, en particulier l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, et avec la Ville de Genève.

8. LA RECHERCHE

Fonds national de la recherche scientifique. — Le rapport annuel du FNRS pour 1978 a été publié en juin. Le total des subsides de recherche accordés s'élève à 103,4 millions de francs. Sur 744 requêtes, 632 ont été acceptées (217 entièrement, 415 partiellement), 68 rejetées, 44 retirées ou transmises à une autre institution.

En ce qui concerne les subsides de publication, 32 des 45 demandes ont été acceptées pour un montant total de 815.000.- francs dont 99,4% pour des publications dans le domaine des sciences humaines.

Pour l'encouragement de la relève au niveau des chercheurs débutants (232), le FNRS a investi 6,1 millions de francs. En outre, 50 bourses ont été allouées à des chercheurs avancés.

Le rapport donne encore des détails sur l'état des travaux des programmes nationaux de recherche ainsi que des comptes rendus de quelques travaux de recherches.

Nous publions par ailleurs dans cette brochure la liste détaillée des subsides accordés par le FNRS à des professeurs et des chercheurs de notre Université au cours de l'année académique 1979-1980.

Catalogue des programmes de recherche. — Plus de 1400 programmes de recherche sont en cours à l'Université de Genève. Respectant le calendrier qu'il s'est fixé, le Service des publications a, au cours du printemps 1979, fait paraître le tome II du Catalogue des recherches en cours à l'Université. Les programmes y figurent groupés par départements. Outre le thème de la recherche, le document fournit le nom des responsables et des collaborateurs qui la mènent, ainsi qu'un sigle permettant d'en connaître les sources de financement, l'année où elle fut introduite dans le catalogue et si elle a donné lieu à des publications. Une table des matières et un index de quelque 1900 chercheurs complètent cet ouvrage de 467 pages, décrivant 1435 programmes de recherche, et en facilitent la consultation.

La présentation du document a été conçue dans la perspective d'une large complémentarité du Catalogue des publications avec lequel il paraît en alternance tous les deux ans, et fournit une vue complète et régulière de l'activité scientifique de l'Université, reflétée ici au travers de ses recherches.

Commission de recherche. — Présidée par le professeur D. Sidjanski, elle est composée de neuf membres. La Commission de recherche est un organe du Fonds national et elle a pour mission de donner son avis sur quatre types de requêtes : les *demandes de subside* pour lesquelles le rôle de la Commission se limite à fournir une information concernant les moyens et les locaux dont disposent les requérants, sans qu'elle ait à se prononcer sur la valeur de la requête; les *demandes de subside de publication*; les demandes de bourse pour « *chercheurs avancés* » que la Commission préavise; les *Bourses de relève*; la Commission prend des décisions quant à l'octroi de ces bourses qui sont destinées à financer des stages de perfectionnement d'une année à l'étranger.

En 1979, la Commission a tenu quatre séances. Elle a enregistré 168 demandes de subsides et s'est prononcée sur 16 demandes de bourse catégorie « *chercheurs avancés* ». Quant aux

bourses de relève, 42 dossiers lui ont été soumis et elle a été en mesure de donner une suite favorable à 29 demandes.

L'importance des programmes de recherche incite le Rectorat à se demander s'il ne serait pas opportun d'élargir le mandat de cette commission, ou d'en créer une nouvelle, dans le but de favoriser l'information au sein de l'Université sur les projets en cours et de favoriser ainsi leur coordination.

9. ÉTUDES UNIVERSITAIRES ET EMPLOI

Ce groupe de travail, présidé par le professeur R. Girod, a pour tâche d'étudier les problèmes qui se posent actuellement en ce qui concerne l'emploi des gradués de l'université. Il devra également formuler des propositions quant aux mesures pouvant permettre de mieux faire face à ces problèmes.

Constitué en novembre 1978, le groupe a tenu jusqu'à fin 1979 quatorze séances ordinaires. Elles lui ont permis en particulier d'entendre les doyens des facultés ou leurs représentants, ainsi que des membres de la direction des écoles rattachées à l'Université. Différentes personnalités ont également exprimé leurs opinions. En même temps, une documentation étendue a été réunie et analysée.

Afin d'élargir le plus possible le cercle des personnes consultées, le groupe de travail a organisé ce printemps deux journées de travail.

La première, le 21 mars 1980, a été consacrée, après de brefs commentaires sur le rapport intermédiaire, à un échange d'idées concernant les solutions concevables.

Quant à la seconde journée de travail, le 18 avril, elle a eu pour objet de formuler de façon précise un certain nombre de propositions concrètes destinées au rapport final.

Les dernières séances de 1979 ont été consacrées en particulier à l'examen du manuscrit d'un *rapport intermédiaire*. Celui-ci a été transmis au Rectorat en janvier 1980. Il se compose d'un résumé de la situation et d'annexes donnant davantage de détails. En outre, une série de documents de travail l'accompagnent. Le rapport final, en cours de préparation, contiendra les recommandations pratiques du groupe, tout en reprenant l'essentiel du rapport intermédiaire.

AU SERVICE DES ÉTUDIANTS

1. COMMISSION SOCIALE

Au début de l'année 1979, la Commission a transmis au Rectorat le rapport final concernant la transformation du Service social, du Service d'accueil des étudiants d'outre-mer et du secrétariat de l'assurance maladie et accidents en Service d'information sociale de l'Université. Ce rapport a été accepté successivement par le Rectorat — sous réserve que les moyens financiers soient disponibles —, le Collège des recteurs et doyens et le Conseil de l'Université. Au mois d'août, le président du Département de l'instruction publique, M. André Chavanne, a fait connaître sa satisfaction à l'idée qu'une première étape allait être franchie.

Service d'information sociale de l'Université. — Mis en place avec une équipe restreinte, ce service n'en a pas moins commencé à travailler selon le mode d'organisation défini par le rapport. Une de ses premières réalisations a été d'assurer une permanence continue durant toute la période des immatriculations, de façon à pouvoir atteindre un maximum de nouveaux étudiants. Le résultat immédiat a été une augmentation sensible du nombre des étudiants qui se sont adressés à ce service, soit en se présentant à la réception journalière, soit par téléphone.

Service des logements et restaurants universitaires. — Le service a dû faire face à de nombreux problèmes en raison de la diminution du nombre des logements mis à disposition par les milieux immobiliers et de la réorganisation de certains foyers. Il a été, en outre, appelé à intensifier ses activités relatives aux restaurants et cafétérias en vue de résoudre les problèmes de quelques-unes de ses exploitations et de préparer les modifications qui vont intervenir dans ce secteur durant les prochaines années.

Bureau de placement. — La diminution du nombre des offres d'emploi constatée en 1978 (125 en moins) s'est renouvelée en 1979, mais dans une moindre mesure (52 en moins). Toutefois, dans le même temps, on a constaté une augmentation des demandes de prise d'emploi présentées à la Police des étrangers pour une durée de 6 mois à une année, ce qui indique une volonté nette de la part d'un grand nombre d'étudiants d'obtenir un emploi fixe à long terme.

Le nombre d'étudiants inscrits est resté stable, mais la fréquence des passages s'est accrue et durant l'automne, on a vu fréquemment plus de 100 étudiants venir aux heures de distribution du travail.

Activités culturelles. — En plus de trois cycles annuels organisés pour ses séances du lundi soir, le Ciné-club a continué à projeter des reprises de films célèbres entre 12 heures et 14 heures.

Le Chœur universitaire a donné trois concerts, l'un consacré à la *Neuvième symphonie* de Beethoven, dans le cadre d'un échange avec l'Angleterre, et les deux autres au *Requiem* de Berlioz, dirigés par M. Liang-Sheng Chen.

Un cours de tournage de cinéma a été animé par MM. F. Albera, R. Berta, F. Reusser, B. Theubet et Y. Yersin et un cours de photographie par M. Jean Mohr.

Les divers cours et stages de danse ont continué à être fréquentés par un très grand nombre d'étudiants de même que ceux des arts plastiques.

Une exposition consacrée aux dessins de Jacques Cocquio et une autre aux « Affiches suisses 1925-1935 » ont été organisées dans le hall d'Uni II.

Service des sports. — Compte tenu de l'augmentation du nombre des étudiants et de celle du taux de participation aux activités sportives, la situation est devenue de plus en plus difficile pour les maîtres de sports.

Les autorités universitaires prévoient une halle sportive dans le cadre des bâtiments qui seront construits sur l'emplacement de l'actuel Palais des Expositions. Il faut espérer que, cette fois, ce projet verra le jour. En attendant, la Section sportive universitaire est à la recherche d'un financement pour une salle omnisport de moindre importance, mais qui permettrait d'atténuer quelques difficultés.

2. BOURSES D'ÉCHANGES ET ÉCHANGES UNIVERSITAIRES

L'Université de Genève continue à attirer beaucoup d'étudiants étrangers et le nombre des candidats aux bourses d'échange est toujours plus élevé que le nombre de bourses disponibles.

Pour 1979-1980, l'Université a accordé 19 bourses à des ressortissants de dix pays pour effectuer des études ou des recherches dans ses différentes facultés et écoles. En échange, 20 étudiants de Genève ont pu passer une année à l'étranger (France, Allemagne, Italie, Grande-Bretagne, Autriche, Etats-Unis, Pologne, URSS).

Une amélioration des prestations offertes aux boursiers étrangers étudiant à Genève leur a permis de mieux profiter et apprécier le stage qu'ils effectuent dans notre ville.

Toutes les possibilités d'échanges d'étudiants, de bourses, de places de stages à l'étranger sont communiquées aux facultés, écoles et instituts, et sont affichées dans les bâtiments centraux de l'Université. En outre, les annonces sont régulièrement publiées dans le Carnet et dans le Bulletin de l'Université. Grâce à cette diffusion, nombreux sont les étudiants ayant

terminé, ou sur le point de terminer leurs études, qui s'y intéressent. Si la majorité d'entre eux souhaite se rendre dans une université déterminée pour y effectuer un travail précis (perfectionnement, diplôme supérieur ou spécialisation), d'autres, en revanche, souhaitent faire une expérience à l'étranger avant de chercher un travail et sont prêts à se rendre n'importe où pourvu qu'ils obtiennent une aide financière.

FINANCES, ADMINISTRATION, INFORMATIQUE, SÉCURITÉ ET RADIOPROTECTION

1. COMMISSION ADMINISTRATIVE

La nouvelle loi sur l'Université, entrée en vigueur en 1974, n'a pas encore permis à tous les organes appelés à collaborer à la gestion de l'Université — ne fût-ce qu'à titre consultatif — de trouver parfaitement leur domaine d'action et les points d'articulation entre les uns et les autres. Ainsi la Commission administrative est, elle aussi, à la recherche d'une définition plus nette de son rôle car il apparaît que l'article 69 du règlement de l'Université qui la régit est, à certains égards, dépassé, ce que nous signalions déjà en conclusion de notre rapport de 1979. Et pourtant, cette commission ne manque pas d'expérience; elle est très certainement la plus ancienne de l'Université (son secrétaire possède des procès-verbaux de 1932!).

La Commission a une vocation de conseils exprimés par des personnalités n'appartenant par toutes au corps enseignant mais dont certaines viennent de l'entreprise privée ou du milieu syndical. Elle a estimé qu'elle devait faire une réflexion en profondeur sur son rôle, réflexion qui se poursuit encore au moment de la publication de ce rapport. Il conviendra aussi d'attendre que les autorités décident des réformes qu'elles entendent apporter à la loi; la Commission quant à elle reste, après l'examen auquel elle se livre, à la disposition de l'Université. Ce débat, certes majeur, qu'il convenait de souligner ici, n'a pas empêché la Commission de poursuivre ses activités de « routine » dont on fait état chaque année dans cette brochure du Dies.

Dans le but d'éviter de nous répéter, nous serons donc volontairement bref à cet égard et ne rappellerons que quelques points saillants.

Plan quadriennal. — La Commission a été tenue au courant de la préparation de ce plan par le vice-recteur Jean-Marc Chappuis, membre de la Commission et qui préside aux destinées de la Commission de développement dont la mission est précisément d'établir le plan pluriannuel. Elle a pu s'exprimer sur le projet lui-même, sur la méthode de travail et adopter le taux de croissance proposé (répondant aux besoins soigneusement étudiés).

Budget 1981. — En raison de ce qui précède, la présentation de la première version du budget n'a pas exigé de longues séances puisqu'il s'agit de la première tranche du plan 1981-1984; la Commission a été informée que l'Etat ne considérerait pas comme irréalisables des propositions budgétaires de l'ordre de celles prévues au plan.

Contrôle budgétaire. — Le contrôle de gestion — qui, selon le règlement (article 69), doit être un domaine d'activité de la Commission — n'a pas encore été doté des moyens matériels adéquats; il a été remplacé pour l'heure par un contrôle budgétaire, ou de « suivi du budget » dans le secteur des dépenses de traitements pour s'assurer principalement que celles-ci restaient strictement dans les limites fixées par l'Etat.

Problèmes financiers. — La Commission a continué, comme par le passé, à examiner des demandes de subsides pour des situations imprévues. L'information sur le plan financier est une préoccupation de la Commission. Certes, l'Université dispose d'une bonne comptabilité budgétaire, mais le besoin se fait sentir d'avoir aussi une comptabilité par nature de dépenses. Cette réalisation constituerait une charnière entre le contrôle ou analyse de gestion, budget et problèmes financiers.

2. ADMINISTRATION CENTRALE

L'activité de l'administration centrale s'est déroulée durant l'année écoulée sous le signe de la mise au point et de la consolidation. La mise en œuvre du projet de réorganisation de l'administration centrale a, en effet, coïncidé avec la vacance du poste de directeur de l'administration.

L'effort a été fait dans deux directions: tout d'abord vers les autorités cantonales, avec lesquelles il a fallu négocier le problème de la classification des différents chefs de service; puis à l'intérieur de l'administration elle-même, où la nouvelle répartition des tâches a exigé soit une mise au point lorsqu'il s'agissait de tâches anciennes, soit un effort particulier lorsque les tâches étaient nouvelles.

La gestion du personnel a été complètement revue et la division en deux services — l'Office du personnel, d'une part, et le Service des relations humaines, d'autre part — devrait lui donner un dynamisme nouveau. Il s'agit de distinguer, d'une part, entre les tâches administratives qui doivent être exécutées selon les normes admises et d'une manière efficace et, d'autre part, les activités qui relèvent de la définition de la politique, de sa négociation avec les intéressés et de la formation continue.

Dans un autre domaine, le regroupement dans un même service du plan et du budget facilite la coordination entre deux activités parallèles.

L'analyse de gestion prévue depuis longtemps au règlement de l'Université est assurée actuellement ad intérim par l'un des responsables de l'Office du personnel. Ce début d'activité nous a permis de conserver notre autonomie lorsque le Conseil d'Etat a imposé la vacance obligatoire des postes de personnel administratif et technique quand ceux-ci demeurent vacants (6 mois dans un premier temps, ramenés plus tard à 4 mois).

On constate aujourd'hui que la réorganisation de l'administration était une entreprise indispensable car la multiplication des services, pour répondre à l'autonomie administrative accordée par le législateur, ou pour répondre à des besoins ressentis par l'institution elle-même, avait abouti à un foisonnement qui rendait difficile l'application d'une politique administrative cohérente, en particulier les tâches d'animation et de contrôle incombant aux responsables administratifs.

Les objectifs fixés par la réorganisation de l'administration sont en passe d'être atteints et cette dernière est restée fidèle à sa mission: amélioration des services rendus à l'enseignement et à la recherche; efficacité et consolidation de l'autonomie administrative.

M. Claude Bossy ayant été nommé, le 28 mars 1979, directeur de l'administration universitaire, M^{me} Ghislaine Picker est entrée en fonction le 17 septembre 1979 en qualité de directeur adjoint chargé de la Division de la gestion des activités universitaire (Division I). Suissesse de Paris, M^{me} G. Picker a été élève de l'Ecole de haut enseignement commercial et elle occupait en dernier lieu les fonctions de chef du service «recrutement et carrière» de la Caisse nationale de crédit agricole à Paris. Le Rectorat lui réitère ses vœux pour une longue et fructueuse collaboration.

Rappelons qu'à la suite de la réorganisation de l'administration de l'Université de Genève, réalisée par M. Dominique Föllmi, deux autres directeurs adjoints avaient été nommés l'année dernière:

- M. Richard Bretscher, pour la Division du personnel et des ressources;
- M. Louis Devaud, pour la Division de planification et d'analyse de gestion.

3. COMMISSION DE L'INFORMATIQUE

La Commission de l'informatique a poursuivi son activité tout au long de cette année, sa mission étant plus technique que celle d'autres commissions. Tout en étant appelée à préparer à l'intention du rectorat la politique en matière d'informatique, il lui appartient également:

- d'approuver les projets informatiques des différentes unités de l'Université;
- de veiller à la bonne gestion du centre de calcul;
- d'approuver le budget d'exploitation du centre de calcul qui est proche du million;
- d'assurer la liaison avec la Commission interdépartementale de l'informatique (CIDI).

Depuis le 15 avril 1979, la Commission, après examen, a donné son accord aux projets suivants:

- remplacement de la machine centrale du Centre universitaire d'informatique (CUI) — machine Univac 1108 — par une machine Univac 1100/60.

Cette machine a été choisie pour assurer la continuité des applications. Par ailleurs, le rapport prix — performance du matériel actuel sur le marché est bien supérieur aux machines plus anciennes et le choix de l'Univac 1100/60 permettra de doubler la capacité du Centre sans augmentation de coût;

- achat de deux calculatrices VAX 11/780 Digital avec leur équipement périphérique: la première pour le Département de physique nucléaire et corpusculaire, la seconde pour le Département de physique de la matière condensée.
- mise au point d'une procédure de préavis à l'intention du Service d'évaluation des fonctions pour tous les membres du personnel administratif et technique de l'Université travaillant dans le secteur de l'informatique.

En ce qui concerne le Centre universitaire d'informatique, notons une augmentation globale de 12% des travaux, ce qui traduit une utilisation de la machine proche du maximum pendant les heures d'exploitation. Cette augmentation s'ajoute à des travaux d'optimisation de certains utilisateurs; l'administration universitaire, par exemple, a diminué son utilisation de la machine de 10,6% tout en traitant un plus grand nombre d'applications.

Le nouveau directeur de l'administration a remplacé à la présidence de cette commission M. D. Föllmi au moment du départ de celui-ci pour la direction administrative et financière du Département de l'Instruction publique. A cette occasion, il est opportun d'exprimer à M. D. Föllmi toute la gratitude de l'Université pour son activité particulière dans le cadre de la Commission de l'informatique, activité qu'il a accepté de poursuivre sous un mode nouveau, puisqu'il demeure membre de la commission.

COMMISSION DE SÉCURITÉ ET DE RADIOPROTECTION

Cette commission, en tant qu'intermédiaire entre le Rectorat et les usagers des locaux universitaires, a largement démontré son importance pour faire appliquer les consignes de sécurité. De plus, attentive aux problèmes pouvant résulter des études de recombinaison génétique, elle s'est adjoint un spécialiste de la microbiologie. Les membres de la Commission estiment que sa présente structure fonctionne à satisfaction pour les études approfondies de tous les problèmes de sécurité mais que les interventions rapides, dans le cadre actuel, ne sont pas toujours faciles. C'est pourquoi, un des problèmes majeurs consiste à mieux définir toutes les charges qui incombent à la Commission, ainsi que la répartition des responsabilités dans les cas d'urgence où la liaison Commission — Rectorat — usagers doit être rapide et efficace.

Travaux de la commission. — Malgré cela, un certain nombre de problèmes a trouvé des solutions dans lesquelles les impératifs de la sécurité ont dû être savamment dosés avec ceux du particularisme universitaire.

En particulier:

- le *contrôle médical* des personnes spécialement exposées (radiations ionisantes, toxiques chimiques ou biologiques...) est passé au stade de la routine;

- les Centres d'achat de substances radioactives, permettant à la fois un contrôle de l'achat, de l'utilisation et du traitement des déchets, vont permettre de s'adapter à l'Ordonnance Fédérale du 30 juin 1976, tout en respectant les particularités de la recherche;
- l'intervention de la Commission dans les constructions universitaires assure le lien nécessaire entre les architectes et les exigences du laboratoire où le travail doit pouvoir être exécuté dans des conditions de sécurité maximum mais sans entrave injustifiée.

Est actuellement en cours d'étude:

- le problème des toxiques (achat, utilisation, déchets, ventilation des laboratoires).

DÉVELOPPEMENT, PLANIFICATION, BÂTIMENTS, BIBLIOTHÈQUES

1. COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ET DE PLANIFICATION

L'année académique 1979-1980 a été essentiellement consacrée à l'établissement du plan quadriennal 1981-1984.

Les travaux de la Commission, assistée par la division de planification, ont parcouru les étapes suivantes:

- En décembre 1978, le président de la CDP transmet des directives à tous les secteurs de l'Université en vue d'élaborer, jusqu'à fin avril, leurs plans quadriennaux respectifs.
- La division de planification a établi les prévisions du nombre d'étudiants; les résultats de cette études devraient permettre aux facultés et écoles de mieux articuler leurs demandes en fonction de cette croissance. Il ressort des prévisions effectuées, que l'Université de Genève verra ses effectifs d'étudiants croître en moyenne de 4% par an, de 1981 à 1984. Cette croissance sera particulièrement élevée pour certaines facultés des sciences humaines.
- Entre décembre 1978 et avril 1979, la Commission a élaboré une liste des critères qualitatifs et quantitatifs, regroupés selon deux rubriques: «critères contraignants» et «critères de développement» qui devraient répondre successivement à la «consolidation» et à l'«innovation».
- Au cours des auditions des facultés et écoles, ces critères ont permis à la CDP d'examiner attentivement les propositions déposées et de formuler, à la fin de la procédure, les marges de croissance devant être attribuées aux différentes unités budgétaires. Pour l'ensemble de l'Université, la marge de croissance a été fixée à 4,14% par an.
- Parmi les résultats les plus significatifs de la partie quantitative, il faut relever le taux de croissance des sciences humaines (7,18%) supérieur à celui des sciences (2,18%) ou de la médecine (1,9%).
- Sur le plan qualitatif, il faut signaler que 70% de l'ensemble des demandes sont destinées à la «consolidation» et 30% à l'«innovation».
- Deux documents préparatoires ont été établis et transmis pour information et négociations préliminaires aux chefs des départements de l'Instruction publique et des Finances de l'Etat de Genève. En outre, le Rectorat a rencontré une délégation du Conseil d'Etat, composée des présidents du Département de l'Instruction publique et du Département des finances, pour leur exposer les raisons pour lesquelles cette croissance annuelle est considérée par l'Université comme un minimum vital.
- L'élaboration des chapitres qualitatifs du plan se poursuit et sa publication est prévue pour l'année en cours.

2. COMMISSION DES BÂTIMENTS

En cette année charnière entre deux décennies, la commission des bâtiments a pu faire le bilan de ses réalisations au cours des années 70 et préparer le développement à moyen terme et à long terme des constructions universitaires en vue de doter notre Université, d'ici la fin de ce siècle et pour un moment aussi proche que possible de 1990, du 100% des surfaces nécessaires à une université de 10 000 étudiants, caractérisée par un effort soutenu et renouvelé de l'enseignement et une activité de recherche intense et diversifiée.

De 1970 à l'année académique 1979-1980, l'augmentation de nos surfaces nettes peut se résumer ainsi:

Surface bâtie (m² nets — arrondis à la centaine)

1970	1979/180	augmentation	
		en m ²	en %
43 600	61 500	17 900	41
<i>Surface louée</i>			
7 800	13 800	6 000	77
Total 51 400	73 300	23 900	46

Ce n'est pas sans une réelle satisfaction et un sentiment de reconnaissance envers les autorités cantonales, tant législatives qu'exécutives, et envers les services compétents de l'Etat, que le Rectorat et sa Commission des bâtiments ont constaté l'augmentation, au cours de ces dix dernières années, de près de la moitié de la surface bâtie pour l'Université et de près du double de celle louée pour ses besoins. Il s'agit d'un effort extrêmement important qui a permis de maintenir l'activité de l'enseignement et de la recherche face à ce raz-de-marée qu'a été l'évolution de l'effectif des étudiants qui de 5 785 en 1970 a passé à 8 900 en 1979-1980.

Il convient encore de rappeler ici, avant d'évoquer l'avenir, les bâtiments qui ont été construits et mis à disposition pendant la période évoquée. Il s'agit de:

- Sciences II, en 5 étapes;
- UNI II;
- Médecine dentaire, en prolongement de la clinique de pédiatrie;
- Bâtiment d'enseignement, 1^{ère} étape, à l'hôpital cantonal;
- Botanique II, partiellement pour l'Université, au Jardin botanique;
- Le Landolt, achat.

Planification à long terme et programme à moyen terme: Le but que s'est fixé la Commission des bâtiments est de réaliser une Université de 10 000 étudiants ayant à sa disposition l'ensemble des bâtiments nécessaires à ses besoins — sans recours à des locations — répartis sur les trois complexes désormais reconnus par chacun:

- Bastions et Palais des expositions, pour les sciences humaines, le Rectorat et l'administration;
- Bords de l'Arve, pour les Sciences;
- Champel, pour la Médecine.

Il s'agira désormais d'assurer, dans un nouvel élan d'efforts collectifs, la réalisation — le Centre médical universitaire actuellement mis à part — de:

- 26 000m² nets pour la Faculté des sciences;
- 30 000m² nets pour les Facultés des sciences humaines, les locaux communs, les autorités universitaires et l'administration.

La Commission des bâtiments a mis à l'étude et acheminé vers les autorités compétentes deux projets importants à ce propos:

- Sciences III: 12 000m² nets;
- Palais des expositions: 29 000m² nets.

Au cours de cette année 1980, Sciences III, prévu pour la Section de biologie de la Faculté des sciences, aura atteint le stade du vote du crédit de construction pour ses deux premières étapes. Quant au projet qui permettra d'installer sur les terrains du Palais des expositions les facultés des S.E.S. et de droit, le Rectorat et l'administration, l'informatique universitaire et des salles d'activités culturelles et de sports, notamment, il fait l'objet d'études qui doivent permettre d'entreprendre sa réalisation dès 1983.

Dans l'immédiat, la Faculté de médecine, qui attend le Centre médical universitaire depuis 1957, entrera dans la première étape de ce dernier dès le mois d'août 1980. C'est un événement important qui sera souligné en temps utile et qui annonce la mise à disposition pour la Section de médecine fondamentale surtout, d'ici 1984, de la totalité des surfaces dont elle a besoin. Son transfert permettra la démolition des bâtiments de médecine au bord de l'Arve pour permettre l'extension promise par Genève des installations de la radio-télévision romande.

Programme à court terme. — En plus de l'aménagement des locaux au cours de l'année écoulée, le bureau des bâtiments, à l'aide d'un crédit ordinaire de francs: 650 000.- a pu commander les travaux suivants:

Zone Bastions

UNI I: réaménagement de la cafétéria.

UNI II: agrandissement des surfaces du centre universitaire d'informatique, du rectorat, de l'administration, par suite du départ du secteur laboratoire expérimental de la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation;
création d'une salle de séminaires;
adaptation du nouvel ordinateur Univac.

22, avenue du Mail: création de salles expérimentales pour la FPSE.

Ecole d'architecture: aménagement de locaux d'enseignement.

Bord de l'Arve

Sciences II: adaptation de zones de laboratoires isotopiques C.

Pavillon des isotopes: aménagements de chapelles et éviers conformément aux prescriptions fédérales.

Sciences I: création de salles expérimentales pour expériences « positrons » et ordinateur VAX 11/780.

3. COMMISSION DE COORDINATION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

La Commission de coordination des bibliothèques universitaires a conclu, durant la présente année académique, la première phase de ses travaux. Des groupes de travail sont chargés de la rédaction d'un rapport à l'intention du Rectorat. Le document reflète la démarche entreprise par les membres de la Commission qui ont eu à inventorier des domaines très particuliers relevant de l'activité des bibliothèques. Avec l'appui des professionnels tant du domaine de la bibliothéconomie que celui de l'informatique, il a été possible de cerner l'essentiel de la mutation qui touchera les bibliothèques qui sont confrontées à de sérieux problèmes de développement. Selon les conclusions de ce groupe de réflexion, l'Université doit entreprendre la réalisation de supports communs, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre de moyens informatisés. La coordination et la centralisation des informations apparaissent au premier plan des préoccupations et il est intéressant de constater que les professionnels des bibliothèques sont particulièrement impatients de pouvoir disposer de

moyens de transfert de l'information qu'ils détiennent. Cette tendance en faveur d'une plus large collaboration entre nos bibliothèques correspond aux difficultés causées par l'extraordinaire croissance de la production bibliographique qui devient impossible à contrôler sans le secours de moyens appropriés.

La Commission du Rectorat a longuement étudié diverses solutions de structure interne qu'il semble nécessaire de créer sans retard pour prendre le relais des travaux qu'elle a entrepris. L'accent est mis sur la spécialisation des compétences indispensables aux développements des projets et sur la réserve de potentiel de réalisation des responsables qui seront désignés. La formule souhaitée ferait appel au concours des représentants du corps académique et de spécialistes recrutables dans l'Université.

La portée de ce projet de même que son coût sur le plan financier appellera diverses consultations avec les autorités genevoises et fédérales, ainsi qu'avec les universités sœurs, notamment à Lausanne.

PROJETS DIVERS

1. CENTRE UNIVERSITAIRE D'ÉTUDE DES PROBLÈMES D'ÉCOLOGIE DU TRAVAIL (ECOTRA)

Créé au cours de cette année, le Centre s'est développé à partir de l'activité pluridisciplinaire de l'Unité de médecine du travail et d'ergonomie (Institut de médecine sociale et préventive). Les facultés de médecine, de sciences, des sciences économiques et sociales y participent. Il permettra, en particulier, d'améliorer la formation universitaire de cadres de la santé publique et de l'industrie dans le domaine de l'ergonomie et d'intensifier diverses recherches de base sur l'aménagement des postes de travail. Sa direction a été confiée au professeur Paule Rey.

Un chapitre de la présente brochure est consacré à ce nouveau Centre d'étude de l'Université.

2. AIDE AUX HANDICAPÉS MENTAUX

Après sa mise en place l'année passée, le groupe de travail du Rectorat est arrivé à une première proposition.

Se fondant sur l'inventaire des travaux en cours dressé par toutes les facultés et écoles, il a retenu en priorité comme sujet interdisciplinaire: « Le fonctionnement psychologique et social de l'adulte handicapé mental ». Le Rectorat s'est orienté, en effet, plus particulièrement vers le domaine de l'intégration des adultes car les travaux concernant les adultes handicapés mentaux sont rares. Deux journées d'études consacrées à « L'intégration professionnelle de handicapés mentaux adultes, possibilités, obstacles, échecs » ont eu lieu les 22 et 23 avril 1980.

Réunissant de nombreux spécialistes, représentants de tous les milieux intéressés, elles devront servir de base pour un projet de recherche à moyen terme consacré au même sujet qui se déroulera l'année prochaine et qui débouchera lui-même sur un projet de recherche à long terme.

En outre, un séminaire, organisé avec l'appui des professeurs de la Faculté de médecine, sur le dépistage et la prévention du handicap mental est envisagé pour le semestre d'hiver 1980-1981.

Le Rectorat se réjouit de voir l'intérêt que les milieux universitaires ont manifesté à son projet et espère que celui-ci sera couronné de succès.

3. GROUPE DE TRAVAIL UNIVERSITÉ — COLLECTIVITÉS PUBLIQUES — ÉCONOMIE

Le groupe de travail a, durant cette année, visé en premier lieu à la consolidation des activités déjà engagées. Devant les questions que posait son existence-même, il lui est en effet apparu nécessaire de faire le point sur un certain nombre de problèmes; il travaille en particulier à l'établissement de directives concernant les conditions dans lesquelles des contrats de travail peuvent être établis entre les subdivisions de l'Université, d'une part, les collectivités publiques ou les milieux économiques, d'autre part. Outre les problèmes financiers, il lui est apparu nécessaire de veiller au respect des droits des collaborateurs engagés dans de telles activités.

En ce qui concerne son activité proprement dite, il a maintenu ses relations avec les petites industries de la métallurgie. Dans cette période de difficultés économiques — où l'existence-même de ces cellules, vitales pour l'économie genevoise, est menacée — la priorité doit être donnée à cette collaboration, bénéfique pour les deux parties.

C'est dans le même esprit qu'il a remis aux responsables cantonaux de notre économie un projet d'agence cantonale de financement.

4. CENTRE DE DOCUMENTATION ET ARCHIVES

Conformément au nouveau règlement interne concernant la publication et la diffusion des thèses de doctorat, entré en vigueur le 17 septembre 1979, le Centre de documentation est chargé de recueillir toutes les informations sur les thèses. Il publiera chaque année une liste des thèses par faculté qui paraîtra alternativement dans le Catalogue des publications et dans le Catalogue des programmes de recherche. La liste des thèses contiendra non seulement les références bibliographiques mais chaque titre sera accompagné d'un résumé succinct rédigé par l'auteur.

Le Centre de documentation poursuit le travail de réorganisation des archives de l'Université. La période 1967-1977 sera reclassée en fonction du nouveau système de classification qui vient d'être adopté pour le Rectorat et l'administration centrale.

Sur la base du Registre des doctorats *honoris causa*, le Centre de documentation a établi un fichier dans l'ordre alphabétique des noms afin de faciliter les recherches biographiques.

Avril 1980